

**Commune de SAINT VICTOR****Séance du 22 octobre 2022**

Le samedi vingt-deux octobre deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 0

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Isabelle JUNIQUE, Tanguy ANTRESSANGLE, Patrick MARGAND, Daniel SAPET, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents** : Jessica MOTTIN, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD pouvoir à André VICTOURON et Axel CABLÉ pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL.

**Objet : Approbation de la cotisation au SIESP pour 2023**

Monsieur Daniel SAPET, conseiller municipal et président du SIESP, maire informe le conseil municipal de la situation du complexe sportif du SIESP. Cette situation a également été présentée aux maires des communes adhérentes aux SIESP, aux membres du bureau ainsi qu'aux représentants des associations utilisant le complexe lors de la réunion du 22 septembre 2022

Monsieur Daniel SAPET informe les membres du conseil municipal que le budget de fonctionnement est à l'équilibre pour l'année 2022. Il précise cependant que pour les années futures, il faut prévoir le financement de la remise en état d'un complexe sportif vieillissant. Il faut également prévoir l'entretien du terrain de rugby qui date de 2020.

Ces contraintes budgétaires inévitables réclament une augmentation du budget pour les années à venir. Le SIESP demande ainsi une rallonge conséquente du budget d'environ 20 % pour toutes les communes.

Le budget du SIESP passerait ainsi de 45 500 € (2022) à 55 000 € (2023).

Monsieur Daniel SAPET précise enfin que pour trouver les moyens de financer nos investissements, les associations et le SIESP iront chercher des subventions auprès des fédérations concernées, du département et de la région. Malgré cela, le reste à charge pour le SIESP et donc pour les communes.

La contribution pour la commune de Saint-Victor passera ainsi de 14 072 € pour l'année 2022 à 17 007 € pour l'année 2023.

2022-037

Envoyé en préfecture le 31/10/2022  
Reçu en préfecture le 31/10/2022  
Publié le 31/10/2022  
ID : 007-210703013-20221022-2022\_037-DE

SLO

Après avoir pris connaissance des termes de cette proposition et après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

ACCEPTE la cotisation au SIESP fixée pour l'année 2023 à environ 17 007 €.

AUTORISE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire



Patrick MARGAND

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL

